Courte chronique d'uniformologie maritime : enseigne de vaisseau de 1re classe

Voici encore un grade qui a connu des évolutions. Dans la vieille marine, la fonction et le type de navire sur lequel servent les officiers définit leur grade. Ainsi, l'enseigne était chargé de protéger le pavillon de poupe lors des combats ; pour sa part, le lieutenant secondait le capitaine, c'est-à-dire le commandant du navire.
En 1669, assimilés aux lieutenants d'infanterie, on trouve des enseignes de vaisseau et des lieutenants de frégate, ces derniers étant issus du commerce. S'y ajoutent officiellement en 1697 des sous-lieutenants des galères et des capitaines de flûte. En 1786, une simplification amène le grade unique de sous-lieutenant de vaisseau, remplacé en 1791 par l'enseigne. De 1831 à 1836, s'impose temporairement le grade de lieutenant de frégate, avant de laisser la place à celui d'enseigne de vaisseau. Enfin, la création de la 2e classe en 1917, conduit l'enseigne de vaisseau à devenir enseigne de vaisseau de 1re classe.

L'uniforme des officiers de vaisseau commence à se dessiner de manière rigoureuse en 1756 dans une décision du ministre destinée aux officiers du Ponant. Les marques du grade d'enseigne sont le galon unique sur les parements ; ce galon est large en grand uniforme (premier plan) et étroit pour le petit (arrière-plan)

L'uniforme est plus complètement défini en 1764. Un accessoire fait son apparition : l'épaulette sur la seule épaule gauche pour les enseignes (pas de contre-épaulette à droite) ; cette épaulette est en tissage or avec des losanges de soie bleue ; ses franches sont un mélange d'or et de soie bleue.

Ici aurait dû trouver place une représentation d'un sous-lieutenant de vaisseau en conformité avec l'importante ordonnance de 1786, mais nous n'en avons pas trouvé… Il faut retenir, en attendant une prochaine chronique, que le sous-lieutenant de vaisseau se distingue du lieutenant de vaisseau, dont l'uniforme sans broderie est proche, par le port d'une seule épaulette à gauche (le lieutenant en porte deux). L'habit porté par les officiers est à col rabattu de la couleur de l'escadre. Le chapeau à trois cornes porte naturellement une cocarde blanche.

Malheureusement, nous sommes également démunis pour présenter un enseigne de vaisseau dans une des tenues prescrites successivement en 1792, 1793, 1795 et 1804. Le chapeau à trois cornes est remplacé par le bicorne en 1793 ; et la cocarde blanche disparaît au profit de la cocarde tricolore (bleu-rouge-blanc) dès l'avènement de la République. L'habit, simple pendant la Révolution, mais désormais en drap bleu « national », et non plus « bleu-de-roi », se pare de deux boutonnières brodées au collet en 1804. Les enseignes sont distingués des lieutenants de vaisseau par leurs épaulettes ; pour les premiers un cordon de soie rouge distingue l'épaulette portée à gauche et la contre-épaulette portée à droite. Évolution majeure, plus conforme avec l'esprit révolutionnaire, le sabre remplace l'épée.
La Restauration ne modifie pas l'uniforme des officiers de vaisseau avant 1819, sauf pour la cocarde du bicorne qui redevient blanche.

Depuis l'Empire, le chapeau haut-de-forme s'est imposé en petite tenue de bord. Voici un enseigne de vaisseau en 1819, année d'un important texte régissant l'uniforme. La seule arme réglementaire des officiers de vaisseau redevient l'épée, mais les jeunes officiers, depuis l'Empire, préfère lui substituer le poignard, non réglementaire, dont il existe de multiples modèles.

Dans les années 1820, la casquette fait son apparition ; elle ne sera officialisée qu'en 1837. Ici, notre enseigne porte une casquette qui s'inspire pour son bandeau, de celle de l'équipage, sans en avoir la deuxième visière.

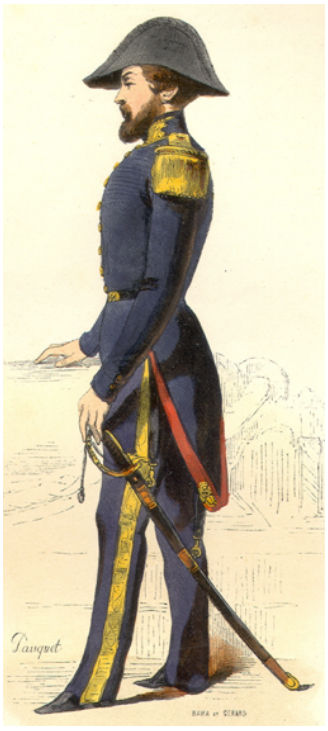

En 1837, est introduit le pantalon à bandes or. Les officiers de vaisseau peuvent alors porter l'épée ou le sabre qui sont de nouveaux modèles. La cocarde du chapeau est naturellement tricolore bleu-blanc-rouge depuis 1830 ; la ganse du bicorne restera à galon plat or jusqu'en 1853, date à partir de laquelle les grosses torsades or s'imposeront pour tous les officiers de marine. L'habit de grand uniforme reste à boutonnage droit ; sa doublure est rouge ; il n'est brodé qu'au collet pour les enseignes de vaisseau.

Voici un enseigne pendant le Second Empire. Depuis 1848, l'habit de grand uniforme est à coupe croisée et entièrement bleu. Outre l'absence de broderies aux parements, qui le distingue du lieutenant de vaisseau, l'enseigne a pour marque de grade une épaulette à gauche et une contre-épaulette à droite sur lesquelles le cordon de soie rouge a disparu en 1837. Cette année-là, le sabre s'est imposé comme seule arme réglementaire des officiers de vaisseau, suspendue à un ceinturon or et soie bleue qui restera en service jusqu'en 1940. Le sabre réglementaire de 1848 est celui que nous portons encore aujourd'hui.

Depuis 1837, les officiers de vaisseau peuvent porter en petite tenue la redingote. Le col de cette dernière est porté ouvert jusqu'au début de la Troisième République, en 1876. C'est à ce moment que les épaulette et contre-épaulette – elles portent l'ancre couronnée de 1853 à 1870 – cesseront d'être les seules marques de grade avec ce vêtement : à partir de cette date, les deux galons du grade seront portés sur les parements. L'enseigne présenté ici porte l'aiguillette des officiers attachés à l'état-major d'une haute autorité : il est sans doute l'aide-de-camp d'un amiral.

A part la disparition de la couronne impériale des épaulette et contre-épaulette, plaque de ceinturon, sabre, broderies de bas des basques et boutons, rien ne distingue cet enseigne de vaisseau des années 1880 de celui du Second Empire.

Cet enseigne de vaisseau est en redingote. Celle-ci portent des galons et est portée fermée depuis 1876. Cette pose chez le photographe est à situer entre 1902 et 1912 puisque cet officier porte son sabre avec une seule bélière. Les aiguillettes indiquent l'appartenance à un état-major d'autorité.

Les officiers peuvent porter le veston depuis 1873 ; il est alors à coupe croisée. Une coupe droite est adoptée en 1889 ; elle restera de mise jusqu'en 1918, date du choix de la coupe croisée à col ouvert encore en vigueur aujourd'hui. En été, la casquette possède une coiffe blanche depuis 1882. L'enseigne de vaisseau de 1re classe (puisqu'il en existe de la 2e depuis 1917) photographié ici avant 1918 montre avec ses chevons de bras (chevrons créés en 1916) qu'il a passé deux ans sur un théâtre d'opérations.

Cet enseigne de vaisseau de 1re classe est en tenue de cérémonie. Celle-ci comprend la redingote après la guerre, l'habit brodé ayant été supprimé après la suspension de son port en 1915. Cette photographie a été prise après 1926. A cette date disparaît en effet la contre-épaulette ; les officiers subalternes, quel que soit leur grade, portent alors deux épaulettes.

En 1928, la casquette à l'ancre brodée sur la coiffe est remplacée par la casquette à écusson brodé rapporté.

Et voici un enseigne de vaisseau de 1re classe aujourd'hui, en tenue de cérémonie (n°2) : plus de bicorne, plus de redingote, plus d'épaulettes… mais la coupe du veston de 1918 n'a pas changé et le sabre adopté en 1848 est toujours là !

© VAE (2S) Éric Schérer. 2021